



Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2020

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2020-10-15-52 | Vie associative - Subventions de fonctionnement 2020

Sur le rapport de Monsieur Moise Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 9 octobre 2020

L'An deux mille vingt, le 15 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moise, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moise, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Renaux, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Romain Legrand, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Nicole Auvray donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Christine Leroy donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Laëticia Le Behec donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Monsieur Brahim Charafi donne pouvoir à Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés :

Monsieur David Fontaine, Madame Juliette Biville, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Najia Atif

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Les demandes formulées par les associations,

Décide :

- D'accorder les subventions de fonctionnement 2020 aux associations de la liste ci-dessous :

Les subventions sont attribuées aux associations ci-dessous mais ne seront versées qu'à la condition d'avoir retourné tous les documents sollicités dans le dossier de demande de subvention A ou B ou CERFA	Demandes 2020 en euros
Associations à vocation sociale	
Association stéphanaise de prévention individuelle et collective	1 900
UNAFAM	110
Coordination handicap	100
Associations de santé	
Valentin Haüy	100
APF France handicap	100
Associations de retraités	
Union nationale des retraités et personnes âgées	100
Amicale des anciens apprentis SNCF	1 000
Fédération nationale des décorés du travail	100
Associations culturelles, de loisirs, autres	
Union des arts plastiques	430
Bugale an noz	250
Emouchet stéphanois	810
Dansons sous le Rouvre	250
Pacific vapeur club	150
Associations pour l'enfance, la jeunesse et l'éducation	
Association familiale	850
La passerelle	1 000
Union des DDEN	110
Associations relations internationales	
Droujba	1 700
Associations anciens combattants	
FNACA	800
Associations de défense des droits	
UFC que choisir	100
Amicale des locataires Viking	120
Association des visiteurs de prison	100
SOS Gare	250

CNL – Fédération départementale	120
Amicale des locataires de la Houssière	120
Union Locale CGT	1 850
Montant total	12 520

Précise que :

- Les subventions ne seront versées qu'à la condition d'avoir retourné tous les documents sollicités dans le dossier de demande de subvention CERFA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moysse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/10/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20201015-lmc118828-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 octobre 2020